

## Recherches sociographiques



# L'État québécois est-il un État-parent? Nationalisme transfrontalier et minorités nationales dans l'espace (post) canadien-français Is the Quebec state a parent state? Transborder nationalism and national minorities in the (post) French-Canadian space

Jean-François Laniel

Volume 58, numéro 3, septembre–décembre 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043465ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043465ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laniel, J.-F. (2017). L'État québécois est-il un État-parent? Nationalisme transfrontalier et minorités nationales dans l'espace (post) canadien-français. *Recherches sociographiques*, 58(3), 549–579. <https://doi.org/10.7202/1043465ar>

Résumé de l'article

Cinquante ans après les États généraux du Canada français (1966, 1967 et 1969), les liens entre communautés francophones au Québec et hors Québec semblent de nouveaux à l'ordre du jour. Ils sont tout particulièrement discutés depuis la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne (2006), et plus encore depuis les déclarations récentes de Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, proposant « une autre vision de la francophonie canadienne » (2015-2016). Signe d'une mutation relationnelle et référentielle d'importance, ces nouveaux liens entre communautés francophones participent d'une transformation de la conception québécoise et francophone du Canada, que l'on retrouve notamment dans le document Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et des relations canadiennes (2016). Pour autant, l'État québécois est-il un État-parent à l'endroit des francophones hors Québec? Telle est la question heuristique qui traversera cet article. L'objectif n'est pas d'offrir une réponse définitive à cette question, mais plutôt de mieux comprendre, grâce à elle, les relations historiques et contemporaines entre communautés francophones et québécoises, sises dans le cadre canadien. Pour ce faire, nous proposons un cadre d'analyse à visée synthétique des relations entre communautés francophones au Québec et hors Québec, à l'aune de la dynamique identitaire et politique, celle du nationalisme transfrontalier et de l'État-parent. En ce sens, il s'agit d'une synthèse entendue comme chantier, celui de l'étude du triangle des relations entre l'État québécois, les francophones hors Québec et l'État canadien.



## L'ÉTAT QUÉBÉCOIS EST-IL UN ÉTAT-PARENT? NATIONALISME TRANSFRONTALIER ET MINORITÉS NATIONALES DANS L'ESPACE (POST) CANADIEN-FRANÇAIS

Jean-François LANIEL

Cinquante ans après les États généraux du Canada français (1966, 1967 et 1969), les liens entre communautés francophones au Québec et hors Québec semblent de nouveaux à l'ordre du jour. Ils sont tout particulièrement discutés depuis la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne (2006), et plus encore depuis les déclarations récentes de Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, proposant « une autre vision de la francophonie canadienne » (2015-2016). Signe d'une mutation relationnelle et référentielle d'importance, ces nouveaux liens entre communautés francophones participent d'une transformation de la conception québécoise et francophone du Canada, que l'on retrouve notamment dans le document Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et des relations canadiennes (2016). Pour autant, l'État québécois est-il un État-parent à l'endroit des francophones hors Québec? Telle est la question heuristique qui traversera cet article. L'objectif n'est pas d'offrir une réponse définitive à cette question, mais plutôt de mieux comprendre, grâce à elle, les relations historiques et contemporaines entre communautés francophones et québécoises, sises dans le cadre canadien. Pour ce faire, nous proposons un cadre d'analyse à visée synthétique des relations entre communautés francophones au Québec et hors Québec, à l'aune de la dynamique identitaire et politique, celle du nationalisme transfrontalier et de l'État-parent. En ce sens, il s'agit d'une synthèse entendue comme chantier, celui de l'étude du triangle des relations entre l'État québécois, les francophones hors Québec et l'État canadien.

Mots clés: nationalisme, minorités nationales, identité, État, Canada français, Québec, Canada, petites nations

« Nous avons, nous, députés catholiques de Québec, dans les Provinces Maritimes, des frères en religion et en nationalité qui ont su conserver, à travers les tempêtes de toutes sortes, soulevées par la persécution, le précieux héritage transmis par leurs ancêtres. Leur cause est la nôtre, leur prière est la nôtre ; et dans ce moment ce ne sont pas seulement les cent mille catholiques du Nouveau-Brunswick qui supplient la majorité de cette Chambre ; mais c'est un million et demi de Canadiens, qui professent la même religion et qui ont leurs représentants dans cette Chambre. C'est surtout la population de Québec qui unit sa voix à celle de la minorité du Nouveau-Brunswick. »

*M. Honoré Mercier, discours prononcé le 14 mai 1873 à la Chambre des Communes*

« Seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec considère qu'il a une responsabilité particulière à l'égard des francophones de partout au Canada. »

« [L]a Politique est le premier jalon d'une nouvelle ère pour la francophonie canadienne et elle amorce pour nous une période de solidarité et de coopération sans précédent avec les francophones de toutes les régions du Canada. »

*Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, 2006*

## L'ACTUALITÉ DE L'ESPACE (POST) CANADIEN-FRANÇAIS

Dans son discours du 2 mai 2004 aux « amis francophones du Canada », prononcé à l'occasion du Forum de la francophonie, le constitutionnaliste Benoît Pelletier, alors ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, déclara le « retour du Québec au sein de la francophonie canadienne » (CARDINAL, 2008a)<sup>1</sup>. De cela les « communautés francophones et acadiennes se souviendront toujours », promet Lise Routhier-Boudreau, en 2008, alors directrice de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (*L'express*, 2008). La francophonie canadienne devrait à M. Pelletier, poursuivait-elle, « la mise en place de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et du Centre de la francophonie des Amériques ». Elle ajoutait :

Mais on lui doit aussi maintes et maintes manifestations d'appui aux enjeux et aux initiatives des communautés, qu'il s'agisse de nos préoccupations sur la réforme du Sénat, de notre place dans un nouveau fédéralisme plus décentralisé ou de notre contribution aux célébrations du 400<sup>e</sup> de Québec.

L'appel du ministre à une « véritable complicité entre la société québécoise et les communautés francophones et acadiennes » (PELLETIER, 2006) aura laissé

1. Cet article est issu des réflexions menées en 2015 à l'école d'été *Politics in Fragmented Politics: Cohesion, Recognition, Redistribution and Secession*, organisée par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ) et l'Institute for Studies on Federalism and Regionalism, à Bozen/Bolzano, en Italie. Que ses organisateurs en soient remerciés, ainsi que Mme Magdalena Dembinska, pour ses commentaires et suggestions sur une première version de cet article.

des traces : « C'est en grande partie grâce au travail du ministre Pelletier si un "nous" collectif est à nouveau en train de prendre sa place dans les relations entre le Québec et les communautés », conclua Mme Routhier-Boudreau (*L'express*, 2008).

Ce bilan dressé par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada est instructif. S'y trouvent intimement liés des thèmes identitaires et politiques dont le passé déjà long semble garantir la persistance future : la (re)composition des liens entre communautés francophones (le « retour »), l'existence d'un référent commun (le « nous », le « collectif »), leur traduction politique dans l'action de l'État du Québec auprès des francophones hors Québec, « mais aussi » dans leurs luttes auprès de l'État canadien. Dans le « triangle des relations » (BRUBAKER, 2009) que forment respectivement les communautés francophones hors Québec, l'État québécois et l'État canadien, se définit et se redéfinit un sujet collectif qui esquisse un horizon d'action dans l'espace (post) canadien-français. De fait, l'horizon d'action de la « nouvelle francophonie canadienne » (LANGLOIS et LÉTOURNEAU, 2004) fut récemment mis à rude épreuve, offrant au regard sociologique la persistance de ses enjeux et tensions internes au cours d'une séquence que l'on peut diviser en trois actes.

Acte 1. Successeur de Benoît Pelletier au ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, Jean-Marc Fournier s'est d'abord fait connaître hors Québec par son refus d'appuyer les revendications des écoles franco-yukonaises devant la Cour suprême du Canada – lesquelles souhaitaient admettre des élèves ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés – au motif que « dans le contexte québécois où l'anglais exerce un fort pouvoir d'attraction, un tel élargissement du pouvoir de gestion et de contrôle des représentants de la minorité aurait de graves conséquences sur la protection [du français au Québec] » (ORFALI, 2015). En d'autres termes, en vertu des droits symétriques des minorités linguistiques canadiennes, tout droit octroyé aux francophones hors Québec est susceptible d'être automatiquement octroyé aux anglophones du Québec et risque donc de fragiliser la Charte de la langue française. Québec poursuivait là une stratégie inaugurée par Robert Bourassa dans l'Affaire Mahé sur la gestion des écoles francophones hors Québec, et que l'on aurait pourtant crue amendée, au sein du Parti Libéral du Québec, à l'aune du constat juridique formulé par le constitutionnaliste Pelletier en préambule à la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* : « Les tribunaux supérieurs reconnaissent de plus en plus que c'est le français qui, au Canada, a besoin de protection. L'application des droits linguistiques doit dorénavant tenir compte des disparités réelles qui existent entre les minorités anglophone et francophone, modifiant ainsi les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes en permettant que s'établisse une solidarité renouvelée autour de la promotion commune du français au Canada » (PELLETIER, 2006).

« Notre grand frère nous abandonne », écrira néanmoins Jean Johnson, président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (JOHNSON, 2015). Rapidement se firent entendre divers avis politiques et juridiques divergents, notamment ceux de Stéphane Beaulac et de Frédéric Bérard, récents fondateurs de l'*Observatoire national en matière de droits linguistiques* de l'Université de Montréal,

et ceux d'Éric Poirier et de Guillaume Rousseau de l'Université de Sherbrooke. Les premiers considèrent que le Québec devait et pouvait appuyer les revendications francophones hors Québec (FORTIER, 2016), tandis que les seconds soulignèrent plutôt les « pièges » qui existeraient pour le Québec s'il appuyaient les francophones hors Québec dans les paramètres constitutionnels du Canada (ROUSSEAU et POIRIER 2015; POIRIER et ROUSSEAU, 2016) – un « mythe » selon Beaulac et Bérard (FORTIER, 2016). Il faut dire qu'à peine quelques jours avant l'annonce du gouvernement Couillard, le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, avait déploré la faible reconnaissance de la contribution des Anglo-Québécois à la société québécoise, et réclamé la création d'un bureau pour les affaires anglophones ayant pour tâche de répondre aux préoccupations des 600 000 Québécois de langue anglaise, en prenant exemple des bureaux aux affaires francophones hors Québec (MARQUIS, 2015) – ce qui lui fut refusé par Québec. Et certains journalistes de relever « l'aveuglante symétrie » du commissaire aux langues officielles, obnubilé par les catégories du droit et incapable de prendre acte de l'incomparable situation des minorités linguistiques, mais aussi des majorités (relatives) (ROBITAILLE, 2015a; DAVID 2015a; FRASER, 2015a).

Peu avant la fin de la session parlementaire, sans que cela ne change pour autant le discours du procureur du Québec, le ministre Fournier se ravisa quelque peu – acte 2. Le 5 mai, deux nouvelles attendaient le lecteur du *Devoir*. Le ministre Fournier se disait désormais favorable à un élargissement de l'accès à un enseignement en français hors Québec, à condition que le Québec ne doive pas faire de même avec la minorité anglophone du Québec, revenant ainsi à la position asymétrique de la *Politique* de Pelletier : « Vraiment, le monde a changé. [...] La question de l'asymétrie entre la situation du Québec et le reste du Canada est comprise. Le monde sait très bien qu'il y a ici une majorité francophone qui est minoritaire au Canada et en Amérique du Nord. Ce n'est même plus une discussion » (DUTRISAC, 2015a). Mais du même souffle il ajoutait que « la diplomatie de la Francophonie » interdisait désormais à son gouvernement d'envisager une extension de la loi 101 aux entreprises de compétence fédérale, au risque de contrecoups pour la francophonie hors Québec (DUTRISAC, 2015b)... Le *Quebec Community Groups Network* s'empressa pour sa part de dénoncer la volte-face de M. Fournier en faveur de l'accès élargi à l'éducation en français hors Québec, y voyant une politique du « deux poids deux mesures », puisque la communauté anglophone du Québec cherche elle aussi à « se renouveler ». « C'est aussi important pour les anglophones du Québec que pour les francophones hors Québec » (DUTRISAC, 2015c). Ce que confirma derechef Graham Fraser, qui venait de déposer son Rapport annuel 2014-2015 (FRASER, 2015b; ROBITAILLE, 2015b). Certaines écoles anglophones évoquèrent même la possibilité de refuser les subventions étatiques pour se soustraire à certaines dispositions de la loi 101 (VALIANTE, 2015). Au même moment, le premier ministre Couillard prononça un discours à Queen's Park où il « réaffirm[a] que la francophonie est une caractéristique fondamentale de l'identité canadienne », tout en saluant « le rôle clé joué par les francophones dans la fondation et la construction du Canada d'aujourd'hui et leur importance pour le Canada de demain ». Ce « rôle clé » des francophones viendrait avec le devoir de « protéger notre langue au Québec, ailleurs au Canada et partout en Amérique du Nord » (DAVID, 2015b).

Au retour des vacances estivales, la stratégie identitaire, politique et juridique du ministre Fournier était précisée – ou/et la « leçon » retenue (DAVID, 2015c) –, insérée dans une certaine idée du Canada et en opposition au renforcement du fait français au Québec – acte 3. Il se découvrait non plus seulement favorable à la francophonie hors Québec, mais s'en faisait maintenant le héraut :

Ils sont 2,6 millions de francophones et francophiles à l'extérieur du Québec [...]. Ils sont 2,6 millions : une force francophone que certains veulent ignorer pour promouvoir leur vision d'un Québec français séparé d'un Canada anglais [...]. Le français en terre d'Amérique doit continuer à être promu avec force. Nier qu'il se porte relativement bien au Québec est le fruit d'un aveuglement volontaire. Nier que tout doit être mis en œuvre pour accompagner et soutenir nos compatriotes est une démission envers la langue française. Ils sont 2,6 millions. Nous en sommes fiers. (FOURNIER, 2015a)

Chemin faisant, être francophone dans un Canada bilingue, c'est peut-être aussi dire qu'être « Québécois, c'est notre façon d'être Canadiens » (FOURNIER, 2015b). Une telle volte-face ne fut pas sans susciter un malaise chez certains commentateurs, croyant revoir se profiler « le vieux film » du Canada français apolitique (DAVID, 2015d; DAVID, 2016). Le Parti Québécois crut nécessaire de rappeler à M. Fournier l'existence de francophones et de francophiles dans tout le continent, se désolant de n'entendre parler que des francophones au Canada et surtout, de les voir « instrumentalis[és] [...] pour promouvoir [l']option fédéraliste » (BERGERON, 2015a). Un Québec souverain, lui, agirait pour tous les francophones et francophiles de l'ensemble du continent (BERGERON, 2015b). Deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> juin 2017, Québec déposera le document phare *Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et des relations canadiennes*.

Cinquante ans après les États généraux du Canada français (1966, 1967 et 1969), les liens entre communautés francophones au Québec et hors Québec semblent ainsi de nouveaux noués. Cette recomposition semble indissociable d'un nouveau référent commun, qui cherche à se traduire politiquement par l'appui de l'État québécois à l'épanouissement culturel des francophones des Amériques mais aussi par l'appui à leurs luttes face à l'État canadien, dont le droit symétrique à l'égard des minorités linguistiques contribue à paramétrer les stratégies d'appui du Québec aux francophones hors Québec.

Pour autant, l'État québécois est-il un État-parent à l'endroit des francophones hors Québec? Telle est la question heuristique qui traversera notre article. L'objectif n'est pas d'y donner une réponse définitive, mais plutôt de mieux comprendre grâce à elle les relations historiques et contemporaines entre communautés francophones et québécoises, et surtout leurs termes évolutifs et structurants, jusqu'aux récentes déclarations du ministre Fournier reprises dans le document *Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*.

Pour ce faire, nous proposons un cadre d'analyse à visée synthétique des relations entre communautés francophones au Québec et hors Québec, examinées au prisme de la dynamique identitaire et politique, c'est-à-dire de la définition d'un

Nous et de son horizon d'action. Le sujet collectif québécois est-il défini en termes culturels ou civiques? Son horizon d'action est-il circonscrit au territoire québécois ou s'élargit-il au territoire canadien, voire au territoire nord-américain? À notre avis, ces questions dessinent le carré de quatre articulations politico-culturelles possibles définissant l'histoire des relations entre le Québec et la francophonie hors Québec depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Cette synthèse se veut avant tout un outil heuristique permettant de mieux cerner les grandes transformations des rapports entre Québécois et francophones hors Québec et de faciliter, ultérieurement, la comparaison avec d'autres cas internationaux. En ce sens, il s'agit d'une synthèse entendue comme chantier. Notre entreprise s'inscrit dans l'effort de renouveler l'histoire politique et identitaire des relations entre communautés francophones au Québec (CARDINAL, 2003, 2012), et au travail synthétique et comparé qu'il est à même de favoriser (THÉRIAULT, 2008).

Malgré l'abondance de travaux comparés sur les minorités francophones hors Québec (BRETON, 1994; LANGLOIS et GILBERT, 2010; BELKHODJA *et coll.*, 2012), et nonobstant les réflexions à visée prospective sur les liens entre le Québec et les francophones hors Québec (SARRA-BOURNET, 1997; SEYMOUR, 2002; LANGLOIS et ROY, 2003; LANGLOIS et LÉTOURNEAU, 2004), rares sont les travaux qui ont cherché à recenser et à analyser les dynamiques transfrontalières entre communautés francophones au Canada, et à étudier l'espace post-canadien-français dans sa complexité et son actualité (GILBERT, 2010). Eu égard à l'actualité ci-haut évoquée, cet état de fait peut paraître étonnant. Il s'explique notamment par le « paradigme de la rupture » du Canada français, qui sert généralement de cadre interprétatif des relations entre communautés francophones au Canada (MARTEL, 1997, 1998; LANIEL et THÉRIAULT, 2016). Comme si, après la fin de la « communauté imaginée » canadienne-française, les liens empiriques s'étaient effectivement rompus entre francophones au Canada, prévenant toute possibilité de recomposition, voire de simple permanence, linguistique ou démographique. Sous une forme ou une autre, pareille thèse détourne d'emblée, nous semble-t-il, de tout intérêt de recherche approfondi, systématique et global des relations entre communautés francophones.

Pourtant, non seulement les liens institutionnels demeurent-ils nombreux entre le Québec et les francophones hors Québec (SÉNÉCAL, 1995; DENAULT, 2016), mais la dynamique démographique demeure de première importance. Entre 2006 et 2011, 18 450 immigrants dont la première langue officielle parlée (PLOP) est le français ont immigré au Canada hors Québec. D'autre part, 33 570 résidents du Québec dont la PLOP est le français ont migré vers d'autres provinces du Canada au cours de la même période (Statistiques Canada, *Recensement, 2006; Enquête sociale sur les ménages, 2011*). La migration québécoise francophone hors Québec est donc substantielle et considérablement plus élevée que l'immigration francophone internationale – à raison de 182 %.

Qu'en est-il donc des liens entre communautés francophones au Québec et hors Québec, et comment en rendre compte sur la longue durée? Nous procéderons en trois temps. Nous exposerons d'abord un cadre théorique, à notre connaissance jamais utilisé précédemment au Québec et en francophonie hors Québec, celui du



nationalisme transfrontalier et du « triangle des relations » entre État-parent, minorités nationales et État hôte. Ce cadre théorique place en son cœur la question identitaire et la question de la définition d'un sujet collectif qui soit à même d'inspirer et d'orienter un horizon d'action politique entre communautés francophones dans les paramètres de l'État canadien. Nous présenterons ensuite l'évolution en quatre temps des relations entre communautés francophones au Québec depuis le 19<sup>e</sup> siècle, précisément à partir des variables identitaires (le rapport à la nation culturelle et à la civique) et politiques (le rapport au territoire continental ou provincial). Nous chercherons dans un troisième et dernier temps, en guise de conclusion, à inscrire dans notre trame historique le document *Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*, ainsi qu'à suggérer des voies de recherche futures pour l'étude des liens entre Québécois et francophones hors Québec dans l'espace (post) canadien-français.

### LE TRIANGLE RELATIONNEL DU NATIONALISME TRANSFRONTALIER : ÉTAT-PARENT, MINORITÉS NATIONALES ET ÉTAT HÔTE

Le phénomène du nationalisme transfrontalier d'un État-parent caractérise l'identification culturelle d'un État-nation à une minorité nationale, située à l'extérieur de ses frontières étatiques, et en faveur de laquelle il intervient politiquement, culturellement, socialement et économiquement<sup>2</sup>. Une jeune et vaste littérature s'est constituée sur ce thème depuis les années 1990, stimulée par l'effondrement des derniers États multinationaux d'Europe centrale et d'Europe de l'Est<sup>3</sup>.

Les raisons pour lesquelles le phénomène du nationalisme transfrontalier se manifeste fréquemment dans ces pays évoquent également la situation du Québec et des francophones hors Québec. Contrairement aux « premières démocraties » d'Europe de l'Ouest dont les frontières nationales et étatiques se sont co-consolidées sur plusieurs siècles autour de monarchies relativement stables, les frontières nationales et étatiques des populations d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont changé au gré des multiples conquêtes dont elles furent l'objet. À l'instar du Canada français, ces « nations sans État souverain » se définirent par l'appartenance à une communauté d'histoire et de culture, à une communauté de destin, davantage que par l'appartenance à un État absent ou diminué, et à un territoire mouvant ou fragmenté. S'agissant néanmoins de se constituer en États-nations au 19<sup>e</sup> siècle, les

- 
2. Zsuzsa Csergő et James M. Goldgeier parlent pour leur part de stratégie nationaliste *transsovereign*. Nous préférons le terme « transfrontalier » pour deux raisons. Celui-ci permet d'abord de définir l'action nationaliste d'un État-parent non souverain. Ensuite, l'activisme nationaliste d'un État-parent s'effectue notamment dans le cadre de traités bilatéraux, sans nécessairement enfreindre la souveraineté de l'État où se trouvent les minorités nationales parentes. Dans les deux cas, l'activisme nous semble davantage transfrontalier que *transsovereign*, tout en intégrant cette possibilité – mais sans l'y réduire (CSERGŐ et GOLIDGEIER, 2004).
  3. Michael Walzer fait référence aux minorités nationales parentes dès 1984 : « Un groupe particulier d'étrangers, reconnu comme membre de la "parenté" nationale ou ethnique », cité dans STJEPANOVIĆ, 2015, p. 142.



« renaissances nationales » d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont fait appel au travail de reconstitution mémorielle des historiens, afin de chercher dans le temps long une justification à leurs prétentions nationales, étatiques et territoriales. Le Canada français n'a pas fait exception, avec son rêve de l'Amérique française, puisant à même l'imaginaire de la Nouvelle-France. Dans cette tentative de retour à l'âge d'or d'une « grande nation », « ancienne, continue, unifiée et unique » (BÄAR, 2010, p. 65), les frontières, les histoires et les populations nationales ainsi redécouvertes se chevauchèrent fréquemment. Non seulement un même territoire pouvait être considéré comme le territoire national et historique de plus d'une nation, mais plus d'une population nationale pouvait y résider (FRANK et HADLER, 2011).

Le nationalisme transfrontalier des États-parents est ainsi souvent associé à la violence des tentatives d'annexion territoriale. De fait, les alliances politiques et militaires antagonistes de plusieurs nations d'Europe centrale et de l'Est peuvent s'expliquer depuis le 19<sup>e</sup> siècle par cette volonté de tirer parti d'un conflit pour honorer l'unité politique et nationale de la « grande nation » historique. L'historien hongrois István Bibó n'a d'ailleurs pas hésité à parler d'« hystérie politique » pour désigner cette volonté « irrédentiste » de faire correspondre un territoire historique ou une population nationale à un État-nation projeté dans une unité immémoriale (BIBÓ, 1993).

Ce serait pourtant faire fausse route que de réduire la vérité du nationalisme transfrontalier des États-parents à ces cas tragiques, comme il le serait de réduire le nationalisme canadien-français à la xénophobie, à la fermeture, à l'exclusion. Rares, en fait, sont les nationalismes transfrontaliers d'États-parents qui ont fait appel à la violence ou y ont conduit, à tout le moins depuis les années 1990, ce qui inclut la période d'effervescence nationale qui a suivi l'effondrement des États multinationaux d'Europe centrale et de l'Est (NAGLE, 2013). L'objectif transfrontalier aujourd'hui poursuivi vise moins l'annexion des territoires que la protection et la promotion des minorités nationales parentes au sein de leur État hôte :

[traduction] En fait, depuis la chute du communisme, nous avons été témoins de l'apparition d'un nouveau paradigme en fonction duquel les politiques étatiques contemporaines concernant les populations hors frontières en Europe de l'Est s'inspirent de plus en plus du langage des droits et de la citoyenneté et de l'institutionnalisation des réseaux culturels, politiques et économiques transfrontaliers, plutôt qu'elles ne mènent des politiques actives pour changer les frontières ou regagner des populations. (WATERBURY, 2009, p. 1)

En fait, le nationalisme transfrontalier de l'État-parent pourrait même diminuer les probabilités d'un conflit sécessionniste des minorités nationales en fournissant des ressources – argent, droits et institutions – permettant d'encourager une mobilisation pacifique et démocratique (NAGLE, 2013, p. 291). C'est l'exemple fréquemment cité de l'implication positive de l'Autriche dans les négociations qu'a menées l'Organisation des Nations Unies avec l'Italie quant aux protections à donner à la minorité nationale germanophone du Bolzano-Tyrol du Sud italien (PIERCE, 2011). En ce sens, une plus grande prise en compte des protections juridiques nécessaires aux minorités nationales dans le cadre de l'Union européenne favoriserait une diminution des activités sécessionnistes de l'État-parent et de ses

minorités nationales : les demandes et les ressources [traduction de l'auteur] « sont définis dans une large mesure par les institutions et les politiques minoritaires en vigueur dans les pays hôtes. L'absence de mesures pour les minorités ou l'introduction de politiques qui affaiblissent les institutions minoritaires peuvent accroître l'intérêt pour l'activisme de l'État-parent » (CSERGO et GOLDGEIER, 2013, p. 94). En ce sens, le rôle de témoins qu'ont joué les Canadiens français hors Québec pour juger de la viabilité du fait français au sein de l'État canadien vient naturellement à l'esprit – il s'agit d'une « dominante de la pensée canadienne-française » hier et aujourd'hui<sup>4</sup>.

Seulement, si le droit européen a pris acte du besoin de protection et de promotion des minorités nationales<sup>5</sup>, besoin qu'il légitime tout en nourrissant les espoirs d'une justice supra-étatique, il ne répond pas entièrement aux demandes qui lui sont formulées. Il demeure dépendant de sa traduction dans les droits nationaux des États-hôtes, et rechigne à faire mention de droits collectifs, leur préférant au mieux les droits individuels : la logique traditionnelle de l'État « un et indivisible » persiste, *a fortiori* dans les États d'Europe de l'Ouest, ce dont font l'expérience Basques, Bretons et Corses en France, Catalans et Basques en Espagne<sup>6</sup>. À nouveau le cas canadien vient à l'esprit. Malgré les progrès réalisés par le droit canadien en matière de protection des minorités culturelles et linguistiques, la situation francophone demeure inquiétante dans l'ensemble du pays, alors que tous les États provinciaux ne prennent pas des « mesures positives » pour améliorer la situation des francophones, et que le droit canadien rechigne lui aussi à reconnaître des droits collectifs qui favoriseraient l'autonomie non territoriale (CHOUINARD, 2014).

- 
4. Et ce, bien avant « la dominante » de la Conquête. Ne pensons qu'à l'effet des luttes scolaires du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle. Voir aussi les nombreux articles sur les Canadiens français hors Québec dans *L'Action française* des années 1920, alors dirigée par Lionel Groulx. Mentionnons aussi le dossier statistique de Richard Arès sur les Canadiens français hors Québec dans *L'Action nationale* de janvier 1953, ou encore les statistiques de la Commission Laurendeau-Dunton, qui ont contribué à justifier le combat politique et constitutionnel des Canadiens français au tournant de la Révolution tranquille.
  5. Sur la reconnaissance européenne des droits des minorités nationales, sur le rôle circonscrit et complémentaire de l'État-parent, appelé notamment à respecter la souveraineté des États et les « acquis communautaires » de l'Europe, voir les documents officiels suivants, qui portent sur la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, la Slovaquie, la Russie, la Hongrie, la Slovaquie, l'Autriche et l'Italie : Venice Commission, Conseil de l'Europe, « *Report on the Preferential Treatment of National Minorities by their Kin-State* », Strasbourg, 168/2001; *Organization for Security and Co-operation in Europe*, « *The Bolzano/Bozen Recommendations on National Minorities in Inter-State Relations & Explanatory Note* », High Commissioner on National Minorities, La Haye, Pays Bas, 2008. Les théories libérales et multiculturalistes de la justice pourraient même voir dans l'activisme de l'État-parent une manière de favoriser la reconnaissance et l'épanouissement des minorités nationales (UDREA, 2014).
  6. Ce qui souligne, par ailleurs, les conceptions concurrentes de l'Union européenne, comme fédération d'États, comme fédération de nations ou comme État-nation multiculturel. Cela en amène certains à voir dans le nationalisme transfrontalier de l'État-parent hongrois une conception particulière de l'Union européenne, dite « néo-médiévale » (DEETS, 2008).

Quoi qu'il en soit, l'intégration européenne ouvre ainsi un espace d'action au nationalisme dans une Europe intégrée aux frontières relativisées<sup>7</sup>, et il ne se limite pas aux traités bilatéraux et aux tentatives d'influencer le droit international et européen :

[traduction] Un certain nombre de pays de la région ont adopté des politiques qui traduisent un engagement direct en faveur des « parents externes », telles que des lois sur les prestations qui offrent divers avantages éducatifs, culturels et économiques, ou des lois sur la citoyenneté qui offrent à des parents d'origine ethnique vivant à l'étranger la possibilité d'acquérir la citoyenneté sans aucune condition de résidence. (CSERGO et GOLDGEIER, 2013, p. 90-91)

À titre d'exemple, la politique allemande de l'*Ostpolitik* est à la fois culturelle, économique et sociale, en combinant diverses stratégies d'intervention. Dans les régions où une population d'origine allemande est nombreuse et possède souvent des racines historiques (notamment en Russie, en Pologne et en Roumanie), l'Allemagne finance la construction de centres culturels d'éducation à la langue et à la culture allemandes, la télévision, la radio, les journaux et les revues allemandes, des infrastructures (par exemple des systèmes d'aqueducs), des centres de santé (par exemple pour les personnes âgées) et de l'équipement médical, tout en encourageant financièrement les petites entreprises et les fermes privées (CORDELL et WOLFF, 2007).

En Hongrie, le nationalisme transfrontalier va plus loin et fait l'objet d'une plus grande attention. Le parlement hongrois a voté en 2001, à la quasi-unanimité, la *Hungarian Status Law* (amendée en 2003) qui offre la citoyenneté hongroise aux minorités nationales hongroises situées à l'extérieur de ses frontières, en Roumanie, en Serbie, en Croatie, en Slovénie, en Slovaquie et en Ukraine. Son objectif est de « protéger et d'affirmer l'identité » de ses minorités nationales, de leur offrir les « mêmes droits culturels et le même accès aux bénéfices culturels et éducatifs que les citoyens de la Hongrie » (UDREA, 2014, p. 332-334), jusqu'à leur octroyer une forme de subvention pour la fréquentation d'écoles en langue hongroise. [traduction] « Le but premier n'est pas d'aider matériellement les Hongrois à l'extérieur des frontières, mais d'encourager leur système d'auto-organisation » (WATERBURY, 2008, p. 230), soit d'encourager leur « autonomie » et leurs « capacités d'auto-gestion ».

Pour autant, en francophonie canadienne comme en Europe centrale et en Europe de l'Est, le nationalisme transfrontalier de l'État-parent varie grandement en forme et en intensité. Il peut prendre la forme classique de l'intégration (annexion) étatique-territoriale et de mesures protectionnistes de nationalisation du territoire étatique, mais aussi celle, qui peut être poursuivie en complément de la précédente<sup>8</sup>, d'un nationalisme transfrontalier en faveur des minorités nationales et d'une édification nationale infra-étatique. Ce nationalisme transfrontalier varie également en intensité, ce que permet de saisir la dynamique à la fois centri-

7. Ce qui ne veut naturellement pas dire une absence de conflit.

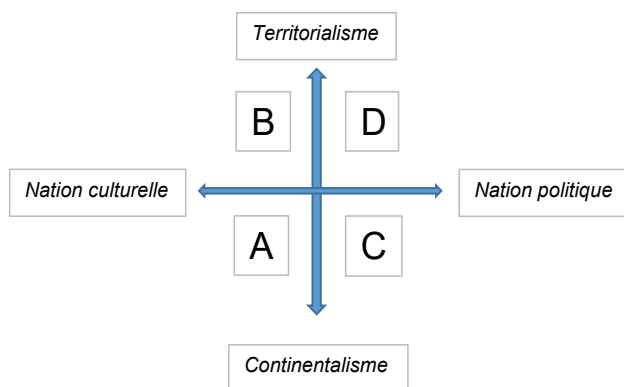
8. Francesco Palermo parle de *inter-State schizophrenia*, puisque les États-parents cherchent à maximiser leurs interventions transfrontalières en minimisant celles des autres États-parents sur leur territoire (PALERMO, 2011, p. 27).

fuge et centripète entre État-parent, minorité nationale et État hôte, qui forment ce que Rogers Brubaker nomme *the triadic nexus*. Ce ne sont pas toutes les minorités désignées nationales et par l'État-parent qui se reconnaissent dans celui-ci, ni ne partagent ses aspirations (CASPERSEN, 2008; GHANEM, 2012). Les États-parents ne répondent pas tous de la même manière aux demandes des acteurs politiques issus des minorités nationales, et les États-hôtes ne traitent pas tous de la même manière leurs minorités nationales, ni même n'ambitionnent également de « nationaliser leur territoire », et ne suscitent donc pas les mêmes activités nationalistes chez leurs minorités (BRUBAKER, 1995).

En ce sens, c'est bien l'identification d'un sujet collectif, plus ou moins solidaire, plus ou moins fort, plus ou moins nationaliste, qui détermine en amont les moyens politiques déployés par l'État-parent pour appuyer sa minorité nationale parente, mais aussi le degré de rapprochement entre les minorités nationales et l'État hôte. La longue histoire des relations entre francophones au Québec et hors Québec témoigne éloquemment du caractère évolutif, en forme et en intensité, du nationalisme transfrontalier. À l'évidence, des différences existent entre le cas canadien et le cas européen, notamment le statut non souverain de l'État québécois et son caractère de société neuve. Dans le premier cas de figure, les moyens d'action du Québec peuvent être considérés réduits, non seulement politiquement, le Québec n'ayant pas tous les attributs d'un État souverain, mais aussi identitairement, dans la mesure où l'appartenance du Québec au Canada rivalise avec l'identité québécoise et donc aussi avec l'identité canadienne-française : un jeu de distinction peut altérer les relations entre un État-parent et ses minorités nationales. De même, le caractère de société neuve du Québec et de la francophonie canadienne est susceptible d'amoinrir l'intensité de l'identité partagée, qui, parce qu'elle est privée d'une histoire longue semblable à celle des (petites) nations européennes (ABULOF, 2015), peut varier brusquement. Les différences n'empêchent toutefois ni la comparaison ni l'adoption d'un cadre conceptuel commun permettant de la favoriser. Les relations entre l'État-parent québécois et les minorités nationales parentes hors Québec oscilleront toutefois, nous chercherons à le montrer, en fonction de la définition civique ou culturelle de la nation francophone et de son déploiement territorial ou continental, c'est-à-dire en fonction des variables identitaires (« Nous ») et politiques (horizon d'action), selon les paramètres de l'État canadien (voir figure 1).

FIGURE 1

*Le nationalisme transfrontalier dans l'espace (post) canadien-français*



## DU NATIONALISME CULTUREL SANS FRONTIÈRES...

### *L'Église-nation (~1840-1930)*

À l'instar du recours à l'histoire et à la mémoire des renaissances nationales d'Europe centrale et de l'Est, historiens et littéraires, clercs et laïcs élaborent au mitan du 19<sup>e</sup> siècle une première « référence nationale »<sup>9</sup> canadienne-française. Ils l'ancrent dans la réalité française et catholique de la population ainsi que dans l'histoire revisitée de la Nouvelle-France et de l'Empire français en Amérique<sup>10</sup>. Dans un rapport de continuité ciblé avec la mère patrie, ils élaborent le destin providentiel des Canadiens français en terre d'Amérique, appelés à évangéliser le continent comme l'envisageaient déjà les missionnaires catholiques en Nouvelle-France. Ce « nationalisme providentialiste » (HARE, 1979) trouve sa version la plus achevée dans les discours sur la vocation universelle de la race française et catholique d'un Mgr Paquet, et plus encore chez le chanoine historien Lionel Groulx (Bock, 2004).

Le « mythe du Nord québécois » entretiendra la flamme d'une « reconquête » canadienne-française du Canada par un projet de colonisation pointant dans trois directions : le « Nord canadien », le « Nord québécois » et le « Nord de Montréal » (MORISSONNEAU, 1978, p. 127). Le « Nord canadien » est celui dont rêvent notamment Rameau de Saint-Père et le prêtre-colonisateur François-Xavier-

9. Chez Fernand Dumont, les nations suivent un schéma d'édification nationale qui passe successivement par un « sentiment national », une « conscience politique » puis une « conscience historique », qui donne naissance à une « conscience nationale », ou une « référence nationale » (DUMONT, 1992).

10. Fernand Dumont parle du « recours à l'utopie » et du « recours à la mémoire » (DUMONT, 1993, p. 237-320).

Antoine Labelle, celui d'un Canada français uni par une guirlande de paroisses, de « petits Canadas », de l'Atlantique au Pacifique, et « sans doute jusqu'à l'Océan glacial arctique ». « S'emparer du sol » en est le leitmotiv. Le « Nord québécois » englobera quant à lui l'Outaouais et le Témiscamingue, les « deux régions symboles de la Terre promise »; le « Nord de Montréal » se concentrera davantage sur l'Outaouais. Comme le note Gilles Sénécal, rappelant ainsi la réalité de l'Europe des petites nations, « les cartographies des différentes pièces constitutionnelles, de la Proclamation Royale (1763) à la Confédération (1867), apparaissent totalement incompatibles avec les représentations spatiales du Canada français » (SÉNÉCAL, 1992, p. 49).

Le nationalisme canadien-français s'appuie pour cela sur un proto-État infraétatique, l'« Église-nation » canadienne-française (LANIEL, 2015). Elle tente d'institutionnaliser le Canada français en faisant fi des frontières provinciales, en s'appuyant sur les ressources de l'Église plutôt que de l'État, et en se définissant culturellement. Une vision particulière du Canada rend plausible ce projet, celui des deux peuples fondateurs, qu'Henri Bourassa traduit le plus clairement : « la base de la Confédération, c'est la dualité des races, la dualité des langues, garantie par l'égalité des droits. Ce pacte devrait mettre fin au conflit des races et des églises et assurer à tous, catholiques et protestants, Français et Anglais, une parfaite égalité des droits dans toute l'étendue de la Confédération canadienne » (cité dans PLOURDE et GEORGEAULT, 2000, p. 147; LACOMBE, 2002). La reconnaissance confédérative de l'anglais et du français comme langues officielles de l'État fédéral et de l'État québécois, ainsi que le droit à une éducation catholique et protestante, généralisés aux territoires du Nord-Ouest lors de leur entrée dans la Confédération, donnent ses assises géo-politiques à ce premier nationalisme transfrontalier.

C'est pour cette conception du Canada et ce rêve d'un Canada français continental sous l'égide de l'Église-nation que s'élèveront diverses figures nourries du providentialisme catholique et de l'autonomisme de l'Église, tels les ultramontains Mgr Bourget, Mgr Lafèche et Mgr Taché. Mais c'est aussi ce rêve que mettront à mal les multiples crises scolaires qui secoueront le Canada français, du Nouveau-Brunswick (1870), au Manitoba (1890), jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest (1895) et à l'Ontario (1890 et 1912) : l'enseignement catholique garanti par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) ne garantit pas l'enseignement en français, ce que découvrent avec stupeur les Canadiens français. La foi n'est plus tout à fait gardienne de la langue. Qui plus est, l'Église catholique "québécoise" verra son influence canadienne-française diminuer hors Québec à mesure que l'autorité ecclésiastique prendra un visage irlandais anglophone et que son activisme nationaliste sera réprimé à Rome (FERRETTI, 1999).

En fait, moins le Canada semblera hospitalier au projet pan-canadien du nationalisme canadien-français, moins le Canada français verra son salut dans la vie rurale et agricole, plus l'appropriation des villes et de l'industrie se fera sentir, et plus le projet de développer un État national se fera pressant, comme adjoint puis remplaçant de l'Église. D'un nationalisme sans frontières sous gouverne de l'Église catholique, une ouverture au nationalisme transfrontalier de l'État-parent se fait jour dès la « première Révolution tranquille » (DUMONT, 1978), celle des années 1930, alors qu'est envisagée l'édification d'un État national canadien-français avec

le Québec pour foyer. Le nationalisme canadien-français en appelle encore au respect des minorités nationales, mais aussi, de manière croissante, au respect de l'autonomie provinciale, par ailleurs jamais négligée.

### *L'État national des Canadiens français, ou l'État laurentien (~1930-1969)*

De fait, l'autonomie de l'État québécois demeure une préoccupation politique centrale même aux plus belles heures du nationalisme pan-canadien :

Si le Canada français accepte, règle générale, les termes de la fédération, tout en développant une interprétation très poussée vis-à-vis de la thèse du pacte et de sa variante culturelle, c'est pour poursuivre une démarche qui met l'accent « sur l'idée de cloisonnement de son territoire », mais sans renoncer à la vision continentale du fait français : Mercier, Bourassa, Laurier, Groulx, tiennent tous, chacun à leur façon, dans des projets parfois contradictoires, à embrasser l'espace nord-américain. (SÉNÉCAL, 1992, p. 58)

Contradictoire en partie, car ses frontières et son statut sont l'enjeu de débats et d'approximations. L'ultramontain Jules-Paul Tardivel rêvait à la fin du 19<sup>e</sup> siècle d'un État canadien-français souverain, une nouvelle Nouvelle-France, dont il prévoyait « des limites beaucoup plus étendues que les limites actuelles de la province de Québec » (cité dans SÉGUIN, 1967, p. 54), pouvant englober la Nouvelle-Angleterre, suivant l'effondrement envisagé du « colosse américain<sup>11</sup> » (SAVARD, 1967, p. 232-238). Dans les années 1930 voire dès les années 1920 (GROULX, 1923), les adeptes « néo-nationalistes » de l'« État laurentien » (LAMONDE, 2009) l'imaginaient avec en son « cœur le Québec actuel, rayonnant alentour dans l'Ontario-Nord, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Angleterre » (FORTIN, 1978, p. 226). En 1937, dans un célèbre discours prononcé lors du *Deuxième Congrès de la langue française*, le chanoine Lionel Groulx en appelait à constituer au Québec, dans le cadre du Canada à moins que celui-ci ne s'écroule naturellement, un « État français » qui jouerait le rôle de château-fort pour les avant-postes de la nation canadienne-française : « un État français [...] jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique de toute l'Amérique française » (BOCK, 2004). Le *moment laurentien* pourrait être vu comme le moment transitoire, étatisant et territorialisant, de la nation canadienne-française à la nation québécoise : il s'agissait de construire un État-nation qui se conçoive étatiquement et nominalement distinct du Canada (la Laurentie), mais incluant les Canadiens français hors Québec. Il a animé toute une époque, jusqu'à

11. Seulement, il fallait pour cela attendre la main de la Providence, la sécession n'étant alors pas docte selon la théologie catholique – Tardivel envisageait ainsi un État canadien-français dans un horizon de cinquante ans, après « l'effondrement » de la Confédération. Ce trait catholique du nationalisme canadien-français pourrait contribuer à expliquer l'absence relative de poussées irrédentistes violentes au Canada français, telles que les a connues l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Les appels maurassiens à la « primauté du politique » ne parviendront pas à déloger la « primauté du spirituel » dans un Canada français se définissant par le catholicisme et ayant un rapport circonscrit à la politique et à l'État.



l'Alliance laurienne et à la Révolution tranquille (RAJOTTE, 2008; NOËL, 2011; CAREL, 2007; GÉLINAS, 2007).

Seulement, si ce (néo)nationalisme canadien-français souhaitait l'édification d'un État national canadien-français au Québec, il n'y parvint pas tout à fait. Une certaine réticence à employer les outils de l'État<sup>12</sup>, couplée à la permanence d'une conception culturelle de la nation, mais aussi à la dimension géo-politique de l'accroissement de l'État canadien qui envahit les champs de compétences provinciales, font perdurer un nationalisme que l'on dirait davantage sans frontières que transfrontalier, car sans État-parent territorialement circonscrit<sup>13</sup>. L'autonomisme québécois est privilégié, mais aussi les sociétés secrètes canadiennes-françaises hors Québec, dont l'Ordre de Jacques Cartier, qui permettent de contourner les États provinciaux hors Québec et les critiques d'un catholicisme politisé. Il sera plus largement porté par les réseaux associatifs laïques, dont le Conseil de la vie française en Amérique (1937) (ALLAIRE, 2004; ROBILLARD, 2009; MARTEL, 1997, p. 33, p. 37).

Jusqu'en 1961, le gouvernement de la province de Québec intervient occasionnellement auprès des groupes canadiens-français établis à l'extérieur de ses frontières politiques. Il refuse d'agir directement, alléguant la division des pouvoirs établie par la Constitution de 1867 [...]. Cependant, il agit indirectement en accordant des subventions de quelques milliers de dollars au réseau institutionnel canadien-français... (MARTEL, 1997, p. 107)

Significativement, ce sont peut-être les États généraux du Canada français (1966-1969) qui marquent l'apogée (et le déclin) du projet de congruence étatique et nationale du Canada français. À la suite des Congrès de la langue française au Canada (1912, 1937, 1952), les États généraux du Canada français de 1967 affirment dans leur Déclaration préliminaire sur le droit à l'autodétermination que « les Canadiens-Français constituent une nation<sup>14</sup> », puis que « le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation », et enfin que « la nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre » (*L'Action nationale*, 1968, p. 42). Une batterie de mesures, allant de l'économie à la culture, en passant par l'éducation, le droit et la politique est soumise aux votes de centaines de délégués, élus par centaines de tous les coins de l'Amérique française, faisant ainsi penser à une vaste Assemblée nationale du Canada français (TOURNON, 1998; THÉRIAULT, 2016;

12. Dominique Foisy-Geoffroy donne bien à voir en quoi l'idée d'un État-nation était compliquée pour les nationalistes catholiques, qui dissociaient le rôle (universaliste) de l'État de celui (particulariste) de la nation, suivant une conception corporatiste et personnaliste de l'État (FOISY-GEOFFROY, 2007, p. 257-294; MARTEL, 1997, p. 41).

13. On serait tenté de dire qu'en matière d'interventionnisme étatique à l'endroit des Canadiens français hors Québec, le discours des années 1930-1960 est effectivement apolitique, en ce qu'il ne parvient pas à se concrétiser (BÉLANGER, 1974).

14. Plus précisément, « que les Canadiens-Français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif ». « Les États généraux du Canada français », *L'Action nationale*, vol. 57, n° 6, février 1968, p. 42.

MORIN, 2016). Ces délégués envisagent une action conjointe entre les différentes composantes de la nation canadienne-française, avec l'appui d'un État national fort, canadien-français, situé au Québec. Mais c'est également lors de ces États généraux qu'un contingent de souverainistes fait clairement savoir aux délégués hors Québec que le temps de la nation canadienne-française et de la Confédération a sonné<sup>15</sup>.

### ... AU NATIONALISME CIVIQUE SANS MINORITÉS NATIONALES PARENTES?

#### *L'État national des Québécois (1969-1995)*

Quand naît véritablement un État national au Québec, qui s'approprié les principaux leviers sociétaux et s'emploie à nationaliser le territoire<sup>16</sup>, il n'est déjà plus tout à fait celui de la nation canadienne-française. Celle-ci a fait peau neuve au Québec, sous le coup d'une mutation identitaire d'ampleur : la nation canadienne-française du Québec est désormais la nation québécoise, dotée de l'État québécois (SIMARD, 2005). Bien que les partis politiques québécois justifieront dans leurs programmes politiques une action en faveur des francophones hors Québec au nom d'un commun passé canadien-français (SÉNÉCAL, 1995; DENAULT, 2008), il ne reste pas beaucoup plus, au Québec, qu'une certaine droite politique et intellectuelle pour évoquer l'appartenance du Québec à la nation canadienne-française et souhaiter l'action en sa faveur de l'État canadien-français au Québec, à l'image des « néo-nationalistes laurentiens » (GÉLINAS, 2007).

Depuis un temps déjà, les statistiques sur l'assimilation des francophones hors Québec laissaient en effet croire aux intellectuels québécois que la francophonie hors Québec était condamnée à disparaître. Pire, ces statistiques témoignaient de ce que le Canada réservait aux Canadiens français du Québec si des mesures énergiques n'étaient pas prises. En ce sens, et plus fondamentalement, c'est le projet politique et identitaire de la nation canadienne-française qui ne convenait plus aux élites québécoises<sup>17</sup>. Politiquement, le cadre canadien devait être soit abandonné, soit refondé sur le principe des deux nations fondatrices, avec un statut correspondant pour l'État national québécois : « égalité ou indépendance ». Identitairement, c'est tout le catholicisme et le traditionalisme canadiens-français qui furent écartés, pour cause d'arriération aliénante : la nation québécoise, voulue civique et « normale », se définirait désormais en fonction de son territoire et de son État, remplaçant l'Église dans toutes les institutions d'encadrement social (BOURQUE, 2007). Seule la langue française devait demeurer comme attribut culturel identitaire<sup>18</sup>. Le manifeste *Option nationale* de René Lévesque, publié en 1969, évoque déjà « la nouvelle nation

15. Voir les différents textes et témoignages contenus (dans MARTEL, 1998).

16. L'adoption de la Charte de la langue française en 1977 est exemplaire à cet égard.

17. Mais aussi à une certaine jeunesse canadienne-française hors Québec, qui connut elle aussi sa Révolution tranquille, par exemple en Acadie (BELLIVEAU et BOILY, 2005).

18. Ce qui n'est pas tout à fait le cas dans les faits. Voir notamment LANIEL, 2016a.

québécoise », marquant une rupture identitaire et politique que radicaliseront les années post-référendaires (1980-1995) sous le label de l'américanité (THÉRIAULT, 2005). Comme si, afin de faire advenir la nation politique et l'État national, il fallait abandonner la nation historique et culturelle.

Naturellement, ces transformations ne laissèrent intacts ni les Canadiens français hors Québec, ni leurs relations avec l'État québécois. À l'instar des Québécois, les Canadiens français hors Québec se tournèrent vers leurs territoires provinciaux, s'y identifiant progressivement<sup>19</sup>, non sans vivre avec amertume ce dédain nouveau du Québec à leur endroit (DUBÉ, 1992; OLIVIER et BÉDARD, 1993). « Entre ressentiment et nostalgie » (CARDINAL, 2003), ils persistèrent à s'identifier à la nation canadienne-française (BOCK, 2016; DORAIS, 2016; MIVILLE, 2016; GAGNON, 2016), mais ses jours étaient également comptés hors Québec. Dès 1975 fut fondée la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), l'interlocuteur officiel des désormais « francophones hors Québec »<sup>20</sup>, qui deviendra, plus significativement encore, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) en 1991. Une « nouvelle nation francophone » cherche à voir le jour, qui choisit résolument le Canada comme pays, regrette les discours alarmistes et négatifs sur l'assimilation, et mise sur la « vitalité », le « pluralisme », « l'optimisme » et des relations « harmonieuses » plutôt que conflictuelles avec le Canada<sup>21</sup>.

Qui plus est, les relations entre les communautés francophones hors Québec et l'État québécois ne compensèrent pas la fin de la nation canadienne-française et la dissolution de ses principales institutions. Certes, l'espoir existera pendant un moment que l'État québécois se comporte en État-parent, ce que font miroiter certaines déclarations du Parti libéral du Québec, au pouvoir dans les années 1960 : « Conscient de nos responsabilités envers les trois ou quatre millions de Canadiens français et d'Acadiens qui vivent au-delà de nos frontières, en Ontario, dans les Maritimes, dans l'Ouest, dans la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane, le Québec se constituera en mère patrie<sup>22</sup> ». Néanmoins, l'État québécois se refuse d'emblée d'œuvrer en éducation, qui est de compétence provinciale (MARTEL, 1997, p. 111). Un *Service du Canada français d'outre-frontières* est bien fondé en 1961 mais il dispose d'un maigre financement, et il perçoit négativement le milieu associatif hors Québec, qu'il considère trop traditionaliste (MARTEL, 1997, p. 119-125, p. 130-131)<sup>23</sup>. En outre, il agit « sans grande initiative et dans une discrétion certaine. C'est une période

19. Exploitant ainsi une potentialité latente (DUMONT, 1997).

20. À partir des années 1970, nombre d'associations nationales et locales hors Québec jusqu'alors nommées « canadiennes-françaises » se rebaptisent « francophones » et provincialisent leur acronyme.

21. Voir notamment FCFA, « Les francophones et leur nation. Le Canada tel que vu, tel que souhaité par les francophones », Ottawa, 7 février 1991. Sur ces transformations d'ampleur, nous nous permettons de renvoyer à LANIEL, 2016b.

22. Article 1 du programme politique du Parti libéral du Québec en 1960, cité dans MARTEL, 1997, p. 110.

23. Voir également, sur la réticence de l'État québécois à utiliser des fonds publics pour subventionner les francophones hors Québec (MARTEL, 1993).

[années 1970] où les activités se font plus rares dans le domaine des relations entre le Québec et les francophones du reste du Canada » (DENAULT, 2008, p. 160; DENAULT, 2016). Le *Service* sera fermé en 1975. « Au cours des années 1960, nous assistons à une rupture au sein du Canada français. [...] Les dirigeants canadiens-français ne parviennent pas à modifier les objectifs de la politique de l'État concernant la francophonie hors Québec » (MARTEL, 1997, p. 131). Et comme le montre Michel BOCK (2014), les intérêts constitutionnels de la FFHQ/FCFA ne correspondront pas toujours, *in fine*, avec ceux de l'État québécois.

### *La Francophonie d'Amérique (~1995-2015)*

Les années 1990 accentuent la rupture entre le Québec et les francophones hors Québec et précisent les nouveaux termes de la relation, qui ne sont pas pour autant nuls, comme nous l'avons évoqué dès l'introduction. Ni le Québec, ni la FFHQ/FCFA n'obtiennent les transformations constitutionnelles désirées. En fait, les combats constitutionnels et référendaires les ont éloignés, tout comme la « deuxième fondation du Canada », consacrée par l'échec des renégociations constitutionnelles de Meech et Charlottetown, qui entérine le principe d'une communauté nationale canadienne réunissant des individus de cultures diverses et dotée de deux langues communes, le français et l'anglais – le bilinguisme et le multiculturalisme plutôt que le bilinguisme et le biculturalisme (LAFORÉST, 1992; DUMONT, 1995). La « deuxième fondation du Canada » consacre l'État fédéral comme protecteur et bailleur de fonds des minorités linguistiques par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Se constitutionnalise ainsi l'opposition récurrente entre les droits des majorités et ceux des minorités. Selon le principe des droits symétriques, tout droit octroyé aux francophones minoritaires s'applique aux anglophones du Québec... au risque d'ébrécher la loi 101 (CARDINAL, 2008b). Surtout, les francophones hors Québec semblent assimiler l'idée que l'État fédéral est « leur allié de longue date » : « Leurs armes les plus puissantes [sont les] arguments démontrant que leur conception du Canada coïncide avec la vision bilingue et multiculturelle nourrie par le gouvernement Trudeau » (BEHIELS, 2005, p. 82-83). D'abord canadiennes-françaises, puis francophones hors Québec, les communautés francophones sont dorénavant canadiennes. « Le gouvernement fédéral [est] seul capable, selon elles, d'obliger les gouvernements provinciaux à leur accorder les outils nécessaires à leur développement » (SÉNÉCAL, 1995, p. 369-370). De fait, « beaucoup de ces communautés ont épousé à un point tel la politique canadienne du bilinguisme institutionnel que plusieurs de leurs membres se définissent maintenant comme bilingues » (SÉNÉCAL, 1995, p. 369-370). L'État québécois ne les a pas retenues dans son orbite politico-identitaire.

C'est sur ces nouvelles bases que s'institutionnalisent des relations désormais voulues « dépolitisées » et « dénationalisées » entre l'État québécois et les francophones hors Québec (SARRA-BOURNET et BOUCHARD, 1998, p. 254; SEYMOUR, 2002). Sous le signe de la Francophonie d'Amérique, l'État-nation québécois n'appuie plus les anciens frères du Canada français, ce qu'il faisait déjà peu, mais bien les francophones et les francophiles en Amérique. Le Centre de la Francophonie des Amériques est fondé en 2008, et reçoit désormais davantage de fonds que le

Secrétariat aux affaires intergouvernementales du Québec n'en reçoit pour la francophonie canadienne. « [L]'idée de pluralité de l'espace francophone nord-américain a définitivement remplacé la vision d'une Amérique française une et inaltérable » (GILBERT, 1998, p. 103) Elle fait du « continent [un] espace d'identification commun des francophones d'Amérique, associé à l'idée d'un vaste archipel francophone qui s'étend jusqu'aux confins de l'Amérique et [...] elle a donné lieu à la proposition d'un espace-réseau regroupant les multiples points de vie française sur le continent » (GILBERT, 1998, p. 105). Des cinq conceptions de la Francophonie d'Amérique que recense Joel Belliveau, une seule renvoie à une communauté nationale, formée autour du foyer québécois, qu'il écarte d'ailleurs d'emblée : « Aucun chercheur sérieux ne peut présenter la Franco-Amérique comme une nation » (BELLIVEAU, 2013, p. 97). *Les Canadiens francophones* de Lysiane Baudu remplace *La race française en Amérique* des abbés A. Desrosiers et A. Fournet, tandis que le Musée de l'Amérique française est rebaptisé Musée de l'Amérique francophone.

## RÉCAPITULATION ET DISCUSSION

Le nationalisme canadien-français a eu deux moments-types (A et B). Le *moment A* correspond au *nationalisme providentialiste* de la nation culturelle canadienne-française (~1840-1930). Sous l'égide proto- et infra-étatique de l'Église-nation, le Canada français s'institutionnalisait aux dimensions du Canada et du continent nord-américain, en puisant à même l'héritage français et surtout catholique de la Nouvelle-France et de l'Empire français d'Amérique. Son principal combat politique, largement animé par la classe cléricale, fut le respect des minorités nationales, à l'aune d'une certaine interprétation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), celle du pacte des deux peuples fondateurs. Le *moment B* correspond à l'inclination croissante du nationalisme canadien-français à investir le territoire et l'État de la province du Québec (~1930-1969). Il s'agit de faire de l'État de la province du Québec l'État national des Canadiens français, ou l'État laurentien, au sein du Canada. Toujours dans le cadre de l'AANB, et sans négliger la défense des minorités nationales hors Québec, c'est toutefois le combat pour l'autonomie provinciale qui prend le devant de la scène – sa figure idéaltypique est ici l'autonomisme de Maurice Duplessis –, tandis que c'est la société civile laïque, davantage que l'État, qui poursuit l'institutionnalisation pan-canadienne du Canada français. À ce titre, le nationalisme canadien-français (A et B) peut être dit « sans frontières » plutôt que transfrontalier.

Le nationalisme québécois correspond aux moments C et D. Le *moment C* correspond à l'édification d'une nation politique et d'un État *québécois*, ayant pour public le peuple québécois et non plus la nation canadienne-française (~1969-1995). C'est le moment fort des luttes constitutionnelles et du projet indépendantiste québécois. Les combats politiques de cette période visent, pour le Québec, à obtenir « l'égalité ou l'indépendance », soit la reconnaissance constitutionnelle du Québec comme société distincte, ou l'indépendance de l'État québécois. Les Canadiens français hors Québec, désormais extérieurs à la nouvelle nationalité québécoise, cherchent quant à eux à être reconnus comme minorité nationale, et se fédèrent au sein de la Fédération des francophones hors Québec (1975), qui deviendra la

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (1991). L'État national des Québécois pose certains gestes pour les « anciens frères » du Canada français, mais la difficile réconciliation des projets d'autonomie provinciale et de protection des minorités nationales, que cherchait à articuler le nationalisme canadien-français, cause des heurts entre francophones hors Québec et Québécois : la FFHQ/FCFA souhaite l'ingérence du gouvernement fédéral dans la gestion des provinces, l'État québécois l'autonomie de la province, afin de nationaliser, à tout le moins linguistiquement, le territoire. Surtout, ce moment est celui de la provincialisation des identités francophones : adieu la nationalité (canadienne-française) partagée. Le *moment D* correspond à la période contemporaine (~1995-2015), celle de la *Francophonie d'Amérique*. L'État québécois et surtout la FFHQ/FCFA prennent acte à la fois de la fin du Canada français et des conséquences du fédéralisme symétrique canadien, où ce ne sont plus les deux nationalités qui sont en conflit latent, mais les majorités et les minorités : tout gain juridique obtenu par les francophones hors Québec est susceptible d'être octroyé aux Anglo-Québécois. Le projet d'un Québec français est ainsi tendanciellement en opposition avec la reconnaissance des minorités linguistiques nationales. Désormais, l'État québécois se considère le foyer de la francophonie en Amérique, et c'est à ce titre, dans un cadre dénationalisé et dépolitisé, qu'il cherche à animer culturellement et linguistiquement la Francophonie d'Amérique, dans laquelle se trouvent notamment les francophonies canadiennes provincialisées et canadianisées. C'est à ce titre que le nationalisme québécois peut être dit formellement ou tendanciellement sans « minorités nationales parentes ».

L'État québécois est-il un État-parent, faisant preuve de nationalisme transfrontalier? Force est de constater qu'il correspond que partiellement à la définition classique et idéaltypique que nous en donnions en première partie, où le nationalisme transfrontalier de l'État-parent caractérise l'identification culturelle d'un État-nation à une minorité nationale, située à l'extérieur de ses frontières étatiques, et en faveur de laquelle il intervient politiquement, culturellement, socialement, économiquement. La double tension entre nation culturelle et nation politique, entre continentalisme et territorialisme pourrait contribuer à expliquer ces particularités (et non l'absence) du nationalisme transfrontalier (et de son triangle relationnel) dans l'espace (post) canadien-français. Soit le nationalisme canadien-français se définit culturellement, englobant ainsi du point de vue identitaire et institutionnel (via l'Église catholique et les associations laïques de la société civile) les différentes composantes francophones du continent, mais alors il délaisse le territoire et l'État québécois comme outils politiques : sans État, on ne peut parler d'un État-parent, mais seulement d'une Église-nation, d'une Église-parente. Soit, au contraire, le nationalisme québécois investit l'État québécois, mais alors il se trouve sans minorités nationales, puisqu'il définit son identité par l'appartenance au territoire québécois. Tout au plus fait-il alors de la nation et de l'État québécois les porte-étendards de la Francophonie internationale, sections Amérique et Canada, ce qui confirme, voire accentue, la fragmentation de l'espace post canadien-français. Dans tous les cas, les frontières entre le Canada français et le Québec ne correspondent ni culturellement, ni politiquement. Et dans tous les cas, le cadre politique canadien joue un rôle centrifuge, en faisant craindre qu'une intervention de l'État québécois ou de l'État canadien dans le champ de compétence des provinces en faveur des

minorités nationales ne viennent diminuer le pouvoir de nationalisation de l'État québécois au Québec.

Le document *Québécois, notre façon d'être Canadiens* semble correspondre à l'inflexion suivie dès les années 1990 par les francophones hors Québec. C'est pour beaucoup au Canada post-1982 que s'y identifie la « Nation québécoise », en faisant sienne sa conception pluraliste de la nationalité, essentiellement linguistique et juridique, en tournant le dos aux « conflits » pour embrasser plutôt une approche « harmonieuse », « constructive », « inclusive » et « respectueuse ». Cette conception de la nationalité rejoint les théorisations dites des « nouveaux nationalismes » (KEATING, 1996; CARDINAL et PAPIILLON, 2011). S'agissant d'une identité linguistique, le « nouveau nationalisme » du document *Québécois, notre façon d'être Canadiens* permet certes de favoriser un retour continentaliste du Québec au sein de la Francophonie canadienne, mais c'est un retour tendanciellement post-national (car individuel et linguistique) et post-politique (car celui de la gouvernance par la société civile). Peut-être comprend-on mieux alors qu'il soit pour beaucoup le fait de Jean-Marc Fournier, qui dès 2015 redécouvre avec admiration l'existence de francophones hors Québec, qui semblent témoigner, cette fois autrement, de la viabilité du Canada pour le fait français, et dont le Québec aide à réaliser l'idéal bilingue et multiculturel. Si le document *Québécois, notre façon d'être Canadiens* annonce une politique d'affirmation du Québec, on peut se demander, à la lumière du parcours francophone hors Québec dont il reprend les termes, s'il ne s'agit pas en fait d'une politique d'intégration au Canada : jusqu'où l'espoir de reconnaissance du fait français par Ottawa conduit-il à transformer, voire à entamer, la définition que se donnent d'eux-mêmes les francophones au pays (CHARBONNEAU, 2012)? La « sortie de l'exil » politique ne peut-elle conduire à un exil plus profond, identitaire celui-là (LAFOREST, 2014; JACQUES, 2008)? Il n'est pas anodin que cette politique québécoise volontairement canadienne surgisse alors même que « s'épuisent les sources endogènes du fédéralisme canadien » (THÉRIAULT, 2013).

Chose certaine, le besoin d'un État-parent, à l'image de ceux qui existent depuis les années 1990 dans l'Union européenne, n'a pourtant pas perdu de sa pertinence hors Québec, afin de favoriser la protection et la promotion des minorités nationales parentes. L'assimilation hors Québec perdure, et prend plusieurs visages. Non seulement, politiquement, les moyens d'institutionnaliser pleinement le fait français font toujours défaut hors Québec, mais plus encore, du point de vue identitaire, les minorités francophones s'identifient de plus en plus à la nationalité canadienne, tant le pouvoir d'attraction des identités provinciales est faible et intégré au cadre canadien, à défaut de l'être au Québec (LANDRY, DEVEAU et ALLARD, 2006).

Une action politique de l'État québécois en faveur des francophones hors Québec serait naturellement facilitée si le fédéralisme canadien entérinait le principe du fédéralisme asymétrique et celui des droits collectifs, suivant les revendications traditionnelles du Québec et des francophones hors Québec, dont les besoins sont jugés particuliers du fait de leur statut minoritaire au sein du Canada et de l'Amérique anglophones. Nulle crainte alors d'un nationalisme transfrontalier anglophone hostile au Québec, ni d'un jeu à somme nulle entre minorités linguis-



tiques. En effet, nous l'avons souligné, les politiques de reconnaissance de l'État hôte (canadien) contribuent à altérer la dynamique centripète de l'État-parent et des minorités nationales parentes. Il pourrait néanmoins être question d'une structure transfrontalière plus souple, à l'image de nouveaux États généraux, réunissant les sociétés civile et politique autour d'objectifs sociétaux. Ce nationalisme transfrontalier toucherait non seulement les francophones hors Québec installés de longue date ou les immigrants francophones, mais également les migrants interprovinciaux québécois, étonnamment peu étudiés. Reste à voir toutefois de quel « Nous » il s'agira, et quels moyens politiques l'État québécois voudra et pourra déployer, tant la définition d'un sujet collectif est intimement liée à son horizon d'action.

Pour notre part, nous nous proposons de poursuivre au cours des prochaines années l'étude de l'espace (post) canadien-français en nous intéressant à ses dynamiques démographiques, politiques et juridiques, à ses représentations identitaires, à ses réseaux institutionnels et associatifs, au prisme d'une comparaison entre les nationalismes transfrontaliers (et entre les triangles de relation) d'Amérique du Nord et d'Europe.

Jean-François LANIEL

*Doctorant en sociologie,  
Université de Québec à Montréal.  
Laniel.jean-francois@courrier.uqam.ca*

## BIBLIOGRAPHIE

- ABULOF, Uriel  
2015 *The Mortality and Morality of Nations*, New York, Cambridge University Press.
- ALLAIRE, Gratien  
2004 « Le Triangle canadien-français au tournant des années 1960. Le conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste et l'Ordre de Jacques Cartier », *Francophonies d'Amérique*, 17 : 107-116.
- BAÁR, Monika  
2010 *Historians and Nationalism. East-Central Europe in the Nineteenth Century*, Oxford, Oxford University Press.
- BEHIELS, Michael  
2005 *La francophonie canadienne. Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- BÉLANGER, André J.  
1974 *L'apolitisme des idéologies québécoises. Le grand tournant de 1934-1936*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- BELKHODJA, Cheldy, Christophe TRAISNEL et Mathieu WADE  
2012 *Typologie des communautés francophones en situation minoritaire du Canada*, Citoynet et Immigration Canada.

BELLIVEAU, Joël et Frédéric BOILY

2005 « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, 46, 1 : 11-34.

BELLIVEAU, Joël

2013 « Cinq représentations savantes de la francophonie des Amériques – réflexions autour d'un ouvrage récent », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 3.

BERGERON, Stéphane

2015a « Une francophonie d'Amérique sans frontières », *Le Devoir*, 12 novembre. [<http://media1.ledevoir.com/politique/quebec/454960/la-replique-reseau-des-villes-francophones-une-francophonie-d-amerique-sans-frontieres>], consulté le 2 juin 2017.

2015b « La souveraineté, un avantage », *Le Devoir*, 12 octobre. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/452545/francophones-des-ameriques-la-souverainete-un-avantage>], consulté le 3 mai 2017.

BIBÓ, István

1993 *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, Paris, Albin Michel.

BOCK, Michel

2004 *Quand la nation débordait des frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH.

2014 « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes? », dans : Stéphane SAVARD et Jérôme BORVIN (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Septentrion, p. 234-274.

2016 « Des braises sous les cendres : l'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 167-231.

BOURQUE, Gilles

2007 « Histoire, nation québécoise et démocratie ou ne nous en sortirons-nous jamais? », dans : É.-Martin MEUNIER et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, p. 181-211.

BRETON, Raymond

1994 « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie », *Sociologie et Sociétés*, 26, 1 : 59-69.

BRUBAKER, Rogers

1995 « National Minorities, Nationalizing States, and External National Homelands in the New Europe », *Daedalus*, 124, 2 : 107-132.

2009 [1996] *Nationalism Reframed. Nationhood and the national question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.

CASPERSEN, Nina

- 2008 « Between Puppets and Independent Actors : Kin-state Involvement in the Conflicts in Bosnia, Croatia and Nagorno Karabakh », *Ethnopolitics*, 7, 4 : 357-372.

CARDINAL, Linda

- 2003 « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans : Simon LANGLOIS et Jean-Louis ROY (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 15-30.
- 2008a « Le Québec est de retour ! Réflexions sur la politique au sein de la francophonie canadienne », *Monde commun*, lien brisé, p.10. [<http://www.mondecommun.com/uploads/PDF/TexteCardinal.pdf>], consulté le 4 juin 2017.
- 2012 « L'identité en débat : repères et perspectives pour l'étude du Canada français », *Revue internationale de science politiques*, 45-46 : 55-68.

CARDINAL, Linda (dir.)

- 2008b *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Ottawa, Prise de parole.

CARDINAL, Linda et Martin PAPILLON

- 2011 « Le Québec et l'analyse comparée des petites nations », *Politique et Sociétés*, 30, 1 : 75-93.

CAREL, Ivan

- 2007 *Les revues intellectuelles entre empêchement et émancipation : 1950-1968*, thèse doctorale, Université du Québec à Montréal.

CHARBONNEAU, François

- 2012 « L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance », *International journal of Canadian studies*, 45-46 : 163-186.

CHOUINARD, Stéphanie

- 2014 « The Rise of Non-Territorial Autonomy in Canada : Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights », *Ethnopolitics*, 13, 2 : 141-158.

CORDELL, Karl et Stephan WOLFF

- 2007 « Germany as a Kin-State : The Development and Implementation of Norm-Consistent External Minority Policy towards Central and Eastern Europe », *Nationalities Papers*, 35, 2 : 304-305.

CSENGO, Zsuzsa et James M. GOLDFEIER

- 2004 « Nationalist Strategies and European Integration », *Perspectives on Politics*, 2, 1 : 21-37.
- 2013 « Kin-State Activism in Hungary, Romania, and Russia : The Politics of Ethnic Demography », dans : Tristan James MABRY, John MCGARRY, Margaret MOORE et Brendan O'LEARY (dir.), *Divided Nations and European Integration*, University of Pennsylvania Press, p. 89-126.

DAVID, Michel

- 2015a « La famille éclatée », *Le Devoir*, 27 janvier. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/430050/la-famille-eclatee>], consulté le 3 mai 2017.

- 2015b « De la bouillie pour les chats », *Le Devoir*, 7 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/439414/la-bouillie-pour-les-chats>], consulté le 3 mai 2017.
- 2015c « Le Canadien français », *Le Devoir*, 14 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/440051/le-canadien-francais>], consulté le 14 avril 2017.
- 2015d « Entre l'arbre et l'écorce », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> octobre. [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/451429/entre-l-arbre-et-l-eorce>], consulté le 3 mai 2017.
- 2016 « Le vieux film », *Le Devoir*, 25 octobre. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/483028/le-vieux-film>], consulté le 3 mai 2017.

DEETS, Stephen

- 2008 « The Hungarian Status Law and the Specter of Neo-medievalism in Europe », *Ethnopolitics*, 7, 2-3 : 195-215.

DENAULT, Anne-Andrée

- 2008 « Abandon ou solidarité? Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans : Joseph Yvon THÉRIAULT, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 431-462.

- 2016 « La transformation des rapports entre francophones en Amérique : le récit de la rupture revisité », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 267-296.

DORAIS, François-Olivier

- 2016 « Gaétan Gervais : un intellectuel franco-ontarien entre ruptures et constantes », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 109-140.

DUBÉ, Paul

- 1992 « La Québéco-phobie. Essai sur les rapports entre l'establishment francophone et le Québec », dans : Gratien ALLAIRE, Paul DUBÉ et Gamila MORCOS (dir.), *Après dix ans... Bilan et prospective*. Actes du 11<sup>e</sup> colloque du CEFCO, Edmonton, p. 351-363.

DUMONT, Fernand

- 1978 « Les années 30 : la première Révolution tranquille », dans : Fernand DUMONT, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (dir.), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-20.
- 1992 « Idéologie, historiographie, littérature: l'interprétation des sociétés globales », *Paragraphes*, 8 : 31-49.
- 1993 *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
- 1995 *Raisons communes*, Montréal, Boréal.
- 1997 « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, 38, 3 : 419-467.

DUTRISAC, Robert

- 2015a « Jean-Marc Fournier plaide en faveur d'un accès élargi à l'école française dans le ROC », *Le Devoir*, 5 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/470024/jean-marc-fournier-plaide-en-faveur-d-un-acces-elargi-a-l-ecole-francaise-dans-le-roc>], consulté le 24 avril 2017.

- 2015b « Pas de loi 101 pour les entreprises de compétence fédérale », *Le Devoir*, 5 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/439180/pas-de-loi-101-pour-les-entreprises-de-competence-federale>], consulté le 24 avril 2017.
- 2015c « Fournier accusé de faire deux poids, deux mesures », *Le Devoir*, 10 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/470465/fournier-accuse-de-faire-deux-poids-deux-mesures>], consulté le 24 avril 2017.
- FERRETTI, Lucia
- 1999 *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal.
- FOISY-GEOFFROY, Dominique
- 2007 « Le Rapport de la Commission Tremblay (1953-1956), testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60, 3 : 257-294.
- FORTIER, Marco
- 2016 « Un nouvel observatoire prêt à déboulonner les "mythes" canadiens », *Le Devoir*, 7 avril. [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/467521/droits-linguistiques-un-nouvel-observatoire-pret-a-deboulonner-les-mythes-canadiens>], consulté le 3 mai 2017.
- FORTIN, Lucienne
- 1978 « Les Jeunes-Canada », dans : Fernand DUMONT, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (dir.), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 215-233.
- FOURNIER, Jean-Marc
- 2015a « Une autre vision de la francophonie canadienne », *Le Devoir*, 8 octobre. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/451954/une-autre-vision-de-la-francophonie>], consulté le 24 avril 2017.
- 2015b « Être Québécois, notre manière d'être Canadiens », *Le Devoir*, 5 novembre. [<http://www.ledevoir.com/non-classe/454345/le-30-octobre-2015-etre-quebe-cois-notre-facon-d-etre-canadiens>], consulté le 24 avril 2017.
- 2015c « Le péché de la bonne entente », *Le Devoir*, 26 novembre. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/456201/le-peche-de-la-bonne-entente>], consulté le 3 mai 2017.
- 2016a « Avis aux nostalgiques : le Québec et le Canada changent! », *Le Devoir*, 13 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/470800/avis-aux-nostalgiques-le-quebec-et-le-canada-changent>], consulté le 24 avril 2017.
- 2016b « Sortir du cinéma », *Le Devoir*, 27 octobre. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/483146/langue-francaise-reponse-du-chroniqueur>], consulté le 3 mai 2017.
- FRANK, Tibor et Frank HADLER (dir.)
- 2011 *Disputed Territories and Shared Pasts. Overlapping National Histories in Modern Europe*, New York, Palgrave Macmillan.
- FRASER, Graham
- 2015a « Pommes francophones et oranges anglophones », *Le Devoir*, 3 février. [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/430646/pommes-francophones-et-oranges-anglophones>], consulté le 24 avril 2017.
- 2015b « Aveuglé, peut-être, mais non par volonté de symétrie », *Le Devoir*, 14 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/439944/la-replique-immigra>

tion-aveugle-peut-etre-mais-non-par-volonte-de-symetrie], consulté le 24 avril 2017.

GAGNON, Marc-André

2016 « “Dès qu’on prononce le mot Saint-Jean-Baptiste, ça fait fuir le monde à Ottawa” : la fête nationale des Canadiens français et les lendemains de la ‘rupture’, 1960-1990 », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d’un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l’Université du Québec, p. 143-165.

GÉLINAS, Xavier

2007 *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, Les Presses de l’Université Laval.

GHANEM, As’ad

2012 « Understanding Ethnic Minority Demands : A New Typology », *Nationalism and Ethnic Politics*, n° 18, p. 358-379.

GILBERT, Anne

1998 « À propos du concept d’Amérique française », *Recherches sociographiques*, 39, 1 : 103-120.

2010 *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion.

Groulx, Lionel

1992 *Notre Avenir Politique*, Enquête de l’Action française, Montréal, Bibliothèque de l’Action française, 1923.

HARE, John

1975 « Présentation », Jules-Paul Tardivel, *Pour la patrie*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 9-38.

JACQUES, Daniel

2008 *La fatigue politique du Québec français*, Montréal, Boréal.

JOHNSON, Jean

2015 « Le Québec, notre grand frère, nous abandonne », *Le Devoir*, 30 janvier. [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/430330/francophones-hors-quebec-le-quebec-notre-grand-frere-nous-abandonne>], consulté le 24 avril 2017.

KEATING, Michael

1996 *Nations Against the State: The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*, New York/London, Macmillan.

LACOMBE, Sylvie

2002 *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Les Presses de l’Université Laval.

LAFOREST, Guy

1992 *Trudeau et la fin d’un rêve canadien*, Sillery, Septentrion.

2014 *Un Québec exilé dans la fédération : essai d’histoire intellectuelle et de pensée politique*, Québec, Québec Amérique.

LAMONDE, Yvan

2009 « Les Jeune-Canada ou les "Jeune-Laurentie"? La recherche d'un nationalisme (1932-1938) », *Les Cahiers des dix*, 63 : 175-215.

LANDRY, Rodrigue, Kenneth DEVEAU et Réal ALLARD

2006 « Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue », *Éducation et francophonie*, 34, 1 : 54-81.

LANGLOIS, Simon et Jean-Louis ROY (dir.)

2003 *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoises*, Québec, Éditions Nota Bene.

LANGLOIS, Simon et Anne GILBERT

2010 « La présence française : une typologie des communautés francophones minoritaires du Canada », dans : Anne GILBERT (dir.), *Territoire francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion.

LANGLOIS, Simon et Jocelyn LÉTOURNEAU (dir.)

2004 *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LANIEL, Jean-François

2015 « L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités: regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », *Études d'histoire religieuse*, 81, 1-2 : 15-37.

2016a « De l'Amérique française à la Francophonie d'Amérique : la transformation des horizons nationalitaires en francophonie canadienne », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 297-343.

2016b « La laïcité québécoise est-elle achevée? Essai sur une petite nation, entre société neuve et république », dans : E.-Martin MEUNIER (dir.), *Le Québec et ses mutations culturelles : six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa, « Amérique française », Presses de l'Université d'Ottawa, p. 423-474.

LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.)

2016 *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec.

*L'Express*

2008 « Benoit Pelletier, l'un des meilleurs alliés des francophones hors Québec, quitte la vie politique », *L'Express*, 11 novembre, p. 40. [<http://l-express.ca/benoit-pelletier-lun-des-meilleurs-allies-des-francophones-hors-quebec-quitte-la-vie-politique/>] consulté le 24 avril 2017.

MARQUIS, Mélanie

2015 « L'apport des anglophones du Québec en mal de reconnaissance », *Le Devoir*, 8 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/439571/commissaire-aux-langues-officielles-l-apport-des-anglophones-du-quebec-en-mal-de-reconnaissance>], consulté le 24 avril 2017.

MARTEL, Angéline

1993 « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque », *Égalité*, printemps, p. 13-79.



MARTEL, Marcel

1997 *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttés et dérouté du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

MARTEL, Marcel (dir.) avec la collaboration de Robert Choquette

1998 *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF.

MIVILLE, Serge

2016 « Le grand "schisme"? La "première mémoire" des États généraux et la presse francophone au Canada », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 59-84.

MORIN, Jacques-Yvan

2016 « Les États généraux : du Canada français ou du Québec? », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 15-40.

MORISSONNEAU, Christian

1978 *La Terre promise : le mythe du Nord québécois*, Ville LaSalle, Éditions Hurtubise HMH.

NAGLE, John

2013 « Does Having a Kin State Lessen the Likelihood of Minorities Engaging in Secessionist Mobilization?: An Influence of the Moderating Influence of Kin States », *Nationalism and Ethnic Politics*, 19 : 287-309.

NOËL, Mathieu

2011 *Lionel Groulx et le réseau indépendantiste des années 1930*, Montréal, Vlb éditeur.

OLIVIER, Lawrence et Guy BÉDARD

1993 « Le nationalisme québécois, les Acadiens et les francophones du Canada », *Égalité*, n° 33, p. 81-100.

ORFALI, Philippe

2015 « Québec s'oppose aux minorités francophones », *Le Devoir*, 22 janvier, p. 41. [<http://www.ledevoir.com/societe/education/429628/education-quebec-s-oppose-aux-minorites-francophones>], consulté le 24 avril 2017.

PALERMO, Francesco et Natalie Sadanadze (dir.)

2011 *National Minorities in Inter-State Relations*, Leiden et Boston, Martinus Nijhoff.

PELLETIER, Benoît

2006 « Mot du ministre », *L'avenir du français. Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, Gouvernement du Québec, p. VII.

PEERCE, Jennifer Jackson

2011 « Diversity and Co-existence in International Society : The Bolzano/Bozen Recommendations in Historical Perspective », dans : Francesco PALERMO et Natalie SADANADZE (dir.), *National Minorities in Inter-State Relations*, Leiden et Boston, Martinus Nijhoff, p. 29-43.

- PLOURDE, Michel et Pierre GEORGEAULT (dir.)  
 2000 *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides.
- POIRIER, Éric et Guillaume ROUSSEAU  
 2015 « Sortir du piège de l'article 23. Les Québécois et les Franco-Canadiens devraient définir une stratégie commune », *Le Devoir*, 28 janvier. [http://www.ledevoir.com/societe/education/429628/education-quebec-s-oppose-aux-minorites-francophones], consulté le 24 avril 2017.
- 2016 « Droits linguistiques : un choc des idées est à prévoir », *Le Devoir*, 18 avril. [http://www.ledevoir.com/societe/justice/468431/droits-linguistiques-un-choc-des-idees-est-a-prevoir], consulté le 24 avril 2017.
- RAJOTTE, David  
 2008 « Des jeunes nationalistes dans les années 1940 : les jeunes Laurentiens », *Mens*, 8, 2 : 323-361.
- ROBILLARD, Denise  
 2009 *L'Ordre de Jacques Cartier. Une société secrète pour les Canadiens français catholiques, 1926-1965*, Montréal, Fides.
- ROBITAILLE, Antoine  
 2015a « Symétrie aveuglante », *Le Devoir*, 8 mai. [http://www.ledevoir.com/politique/canada/439547/rapport-du-commissaire-aux-langues-symetrie-aveuglante], consulté le 24 avril 2017.
- 2015b « Les "vraies" suites », *Le Devoir*, 13 mai, p. 42. [http://www.ledevoir.com/politique/quebec/439888/philippe-couillard-a-queen-s-park-les-vraies-suites], consulté le 24 avril 2017.
- SARRA-BOURNET, Michel et Lucien-Pierre BOUCHARD  
 1998 « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », dans : Marcel MARTEL (dir.), avec la collaboration de Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF.
- SAVARD, Pierre  
 1967 *Jules-Paul Tardivel, La France et les États-Unis, 1851-1905*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- SÉGUIN, Maurice  
 1967 *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, Montréal, Éditions Boréal Express.
- SÉNÉCAL, Gilles  
 1992 « Les idéologies territoriales au Canada français : entre le continentalisme et l'idée du Québec », *Revue d'études canadiennes*, 27, 2 : 49-62.
- 1995 « Les communautés francophones et acadiennes du Canada : orientations, prises de position et actions des porte-parole du gouvernement québécois », Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historiques, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 351-370.
- SEYMOUR, Michel  
 2002 « La nation québécoise et la minorité nationale canadienne-française », *Revue d'études constitutionnelles*, 7, 1-2 : 142-152.

SIMARD, Jean-Jacques

2005 *L'éclosion. De l'ethnie-cité canadienne-française à la société québécoise*, Montréal, Septentrion.

Statistique Canada

2006 *Recensement*.

2011 *Enquête sociale sur les ménages*.

STJEPANOVIĆ, Dejan

2015 « Claimed Co-ethnics and Kin-State Citizenship in Southeastern Europe », *Ethnopolitics*, 14, 2 : 142.

THÉRIAULT, Joseph Yvon

2005 *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Éditions Québec Amérique.

2008 « À quoi sert la Franco-Amérique? », dans : D. LOUDER et É. WADDEL (dir.), *Franco-Amérique*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 355-365.

2013 « L'épuisement des sources endogènes du fédéralisme canadien », dans : Pierre HAMEL et Jean-Michel LACROIX (dir.), *Les relations Québec-Canada. Arrêter le dialogue de sourds?*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, p. 79-91.

2016 « Les États généraux et la fragilité politico-institutionnelle. Quelles convergences? », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, « Politeia », Presses de l'Université du Québec, p. 41-55.

TOURNON, Jean

1998 « Organiser la représentation d'un groupe ethno-national », dans : Marcel MARTEL (dir.), avec la collaboration de Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCE, p. 169-209.

UDREA, Andreea

2014 « A Kin-State's Responsibility : Cultural Identity, Recognition, and the Hungarian Status Law », *Ethnicities*, 14, 2 : 324-346.

VALIANTE, Giuseppe

2015 « Des écoles anglaises prêtes à refuser une subvention pour outrepasser la loi 101 », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> mai. [<http://www.ledevoir.com/societe/education/438875/des-ecoles-anglaises-pretres-a-refuser-une-subvention-pour-outrepasser-la-loi-101>], consulté le 3 mai 2017.

WALZER, Michael

1983 *Spheres of Justice : A Defense of Pluralism and Equality*, New York, Basic Books.

WATERBURY, Myra A.

2008 « Uncertain Norms, Unintended Consequences : The Effects of European Integration on Kin-state Politics in Eastern Europe », *Ethnopolitics*, 7, 2-3 : 217-238.

2009 « From Irredentism to Diaspora Politics : States and Transborder Ethnic Groups in Eastern Europe », *Global Migration and Transnational Politics*, Working Paper n° 6, J